



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction du cabinet  
Bureau de la représentation de l'Etat  
Affaire suivie par Sandrine STOESEL  
04 50 33 61 13  
sandrine.stoessel@haute-savoie.gouv.fr

Anncyy, le **20 AVR. 2018**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le président du conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du département  
(en communication à madame et messieurs les sous-préfets)

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

P.J. : Message en commun des associations de déportés

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le **dimanche 29 avril 2018**.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation. Je vous remercie de bien vouloir, de plus, associer la population, et notamment la jeunesse, aux cérémonies que vous jugerez utiles de programmer.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavonisés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

MESSAGE POUR LA JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR  
DES VICTIMES ET HEROS DE LA DEPORTATION

DIMANCHE 29 AVRIL 2018

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation permet chaque année de remettre en mémoire ce que fut la déportation avec son cortège infernal de trains partis de France entre 1940 et 1944.

Ces trains ont conduit vers les camps de concentration ou d'extermination de l'Allemagne nazie des populations de tous âges et de toutes conditions, victimes de la répression et des persécutions pratiquées par l'occupant nazi avec le concours du régime de collaboration en France.

La journée nationale a aussi pour but de rendre hommage aux victimes et de rappeler l'engagement de celles et ceux qui ont choisi de poursuivre dans la résistance la lutte contre l'ennemi et son idéologie.

Nous pensons avec beaucoup d'émotion à ces disparus, femmes et hommes qui ne sont pas revenus de la tragédie qui a frappé tant de combattants et auxquels nous devons une part de notre liberté.

Leur combat pour le respect de la dignité humaine est particulièrement chargé de sens en cette année du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Le travail de mémoire n'est jamais achevé. L'acharnement des déportés à transmettre a valeur d'exemple et s'explique par la force d'un engagement qui ne tolère ni l'érosion de l'âge ni les difficultés de la vie.

Ce sacrifice, ils veulent le donner en partage aux générations suivantes afin de les inciter à rejeter toute manifestation de haine, inspirée de considérations ethniques, religieuses, culturelles ou nationalistes.

Le message d'aujourd'hui se veut un appel à œuvrer pour un monde de paix dont l'Europe doit demeurer le symbole.

Ce message a été rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes  
(FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)

L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de  
disparus – Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance  
(UNADIF – FNDIR)

Avec le concours des Associations de mémoire des camps et de la déportation